

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 22 - 26 octobre 2001

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2001/INF/14
26 Septembre 2001
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION—CAMEROUN 04387.1 (No WIS 4387.01)

Le présent document est à lire parallèlement au document intitulé "Rapport résumé d'évaluation à mi-parcours du projet Cameroun 04387.1" (WFP/EB.3/2001/6/4).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

RECOMMANDATION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES PAR LA DIRECTION
Recommandations concernant le projet en cours		
Le Ministère de l'éducation nationale doit veiller à ce que l'assistance du PAM soit facilitée par un appui pédagogique plus sérieux aux écoles bénéficiaires, faute de quoi le projet risque de ne pas atteindre son principal objectif qui est de nature éducative.	Bureau de pays	Il s'agit là d'un problème à long terme; le Ministère de l'éducation nationale a déjà pris certaines mesures, comme la formation d'un nombre accru d'enseignants. Toutefois, il est probable qu'il faudra plusieurs années pour remédier aux déficiences actuelles en raison de contraintes budgétaires et autres.
Afin d'assurer un authentique suivi de l'exécution du projet et de mesurer son impact éducatif, le Ministère de l'éducation nationale doit renforcer les capacités de ses agents qui participent à la gestion du projet, notamment en ce qui concerne la collecte et le traitement des données statistiques. Un appui pourrait être recherché auprès des différents partenaires techniques et financiers, multilatéraux et bilatéraux, présents au Cameroun et intervenant dans ce domaine.	Bureau de pays	Actuellement à l'étude. Lors de la mission, le Ministère de l'éducation nationale a annoncé une modeste allocation de fonds destinés à améliorer le suivi du projet. Une aide supplémentaire de source multilatérale ou bilatérale sera recherchée.
L'unité de coordination centrale et les unités provinciales du projet doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que seuls les bénéficiaires du projet (enfants scolarisés de 6 à 14 ans) reçoivent des denrées alimentaires du PAM au sein des cantines scolaires.	Bureau de pays	Des mesures sont en cours d'application. Bien qu'il soit parfois malaisé pour les directeurs d'école de renvoyer de jeunes enfants (âgés de 5 ans et moins), le problème n'a été observé que dans un nombre restreint d'écoles par ailleurs relativement isolées.
Les unités de coordination centrale et provinciale doivent s'assurer que les directeurs d'école n'inscrivent pas dans les écoles assistées par le PAM des enfants qui pourraient normalement être inscrits dans une autre école, plus proche de leur lieu de résidence.	Bureau de pays	Le bureau de pays accordera une attention particulière à ce problème dans le cadre de ses activités de suivi.
L'unité de coordination provinciale doit insister sur une participation active et soutenue de la communauté dans la gestion de la cantine	Bureau de pays	La participation active et soutenue de la communauté et des parents à la gestion des cantines scolaires est un principe fondamental du projet. Le bureau de pays insistera sur ce point auprès des autorités provinciales.
Vu l'augmentation massive des élèves dans les écoles assistées, il faudra fixer dorénavant un plafond au nombre de bénéficiaires de la cantine. En cas contraire, des problèmes liés à une pénurie de ressources alimentaires pourraient se poser à moyen terme.	Bureau de pays	Le bureau de pays, en consultation et en accord avec les autorités nationales du projet, a fixé un plafond au nombre de bénéficiaires pour assurer que l'aide alimentaire sera disponible en quantité suffisante à moyen terme.
Afin de réduire les frais de transport secondaire et l'effet de migration des élèves venant d'écoles non assistées, une concentration géographique des écoles recevant une aide pourrait s'avérer nécessaire.	Bureau de pays	La sélection des écoles est revue chaque année. Dans la mesure de ce qui est raisonnable et possible, un effort de concentration géographique des écoles sera consenti.
Le PAM et ses homologues doivent assurer une participation plus active des femmes dans les APE et dans les comités de gestion de la cantine scolaire.	Bureau de pays	Le bureau de pays accordera une attention particulière à ce problème dans le cadre de ses activités de suivi futures.



RECOMMANDATION	POUR ACTION PAR	MESURES PRISES PAR LA DIRECTION
Le bureau du PAM au Cameroun, assisté par le conseiller régional pour la logistique, doit recalculer la matrice des frais de TIEM pour s'assurer que le PAM peut rester dans la limite de ses engagements budgétaires au titre du TIEM pour la durée du projet. Le PAM devrait également évaluer dans quelle mesure le gouvernement respecte ses engagements en la matière.	Bureau de pays et Conseiller régional en logistique (ODY)	La matrice des frais de TIEM pour le projet d'alimentation scolaire au Cameroun est actuellement revue et recalculée. Ensuite, le PAM examinera dans quelle mesure le gouvernement respecte ses engagements concernant le TIEM.
Le PAM doit établir une antenne à Bertoua pour améliorer le suivi dans la Province de l'Est, certains travaux préparatoires ayant déjà été effectués à cette fin. De plus, il serait souhaitable de recruter localement un assistant supplémentaire pour le bureau auxiliaire de Garoua afin de renforcer le suivi dans les trois autres provinces.	Bureau de pays	Une antenne a été établie à Bertoua afin d'améliorer la gestion du projet et son suivi dans la Province de l'Est.
Les documents de base du projet actuel ont été établis sur la base de 180 jours pour l'année scolaire alors que, en réalité, le nombre de jours n'excède pas 165. Les besoins futurs en aide alimentaire devront donc être calculés sur la base d'un maximum de 165 jours par an.	Bureau de pays	Les besoins d'aide alimentaire sont désormais calculés sur la base d'un maximum de 165 jours par an au lieu de 180.
Le PAM doit s'assurer que le "Guide pratique de gestion des cantines scolaires" est distribué à toutes les écoles bénéficiaires, ce qui n'est actuellement pas le cas.	Bureau de pays	Le bureau de pays s'assure actuellement que le «Guide pratique de gestion des cantines scolaires» est distribué à toutes les écoles bénéficiaires.
Recommandations concernant le futur projet (élargissement du projet dans le cadre du futur programme de pays)		
La priorité doit être donnée aux deux provinces du Nord et de l'Extrême-Nord compte tenu de leurs indicateurs socio-économiques et de sécurité alimentaire, qui sont manifestement plus défavorables. Le faible taux de fréquentation scolaire dans la province de l'Adamaoua (52,8 pour cent) justifie la poursuite de l'assistance du PAM. Dans le contexte du prochain programme de pays, le PAM et le gouvernement devront cependant redéfinir les politiques et les stratégies d'alimentation scolaire dans les écoles primaires rurales de la province de l'Est.	Bureau de pays et Conseiller régional de programme (ODY)	Un examen de l'aide du PAM aux écoles de la Province de l'Est du Cameroun aura lieu dans le cadre de la préparation du prochain programme de pays. La situation particulière dans laquelle se trouvent les populations forestières (pygmées) de cette province devra être prise en compte.
Étant donné que la ration sèche sert de transfert de revenu (et n'a pas d'objectif nutritionnel spécifique), le PAM pourrait limiter la ration sèche à 50 kilogrammes de céréales par écolière remplissant les conditions requises et par trimestre scolaire	Bureau de pays	Cette recommandation sera prise en compte lors de la préparation de la prochaine phase du projet d'alimentation scolaire, dans le cadre du prochain programme de pays.

